

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 14

Date de la convocation :

10/09/2023

Date d'affichage :

20/10/2023

SÉANCE DU 18 OCTOBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix-huit octobre, à vingt heures, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mai 2020 des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de ROUGEGOUTTE.

Membres présents : M. MICLO Guy - Mme CANAL Alexanne - M. CHARNOT Nicolas – M. COURBOT Francis - Mme GROSCLAUDE Sarah - M. GUYOD Quentin - M. HEIDET Sylvain - M. KARLE Jean - M. MONCHABLON Florent - M. RONDON Mickaël - Mme VENCK-MILLET Gabrielle

Absents excusés :

M. Michel TEREBUS a donné procuration à M. Guy MICLO

M. Jean KARLE a donné procuration à M. Francis COURBOT

Mme Florence FIMBEL a donné procuration à M. Mickaël RONDON

Mme Mélanie BLEICHER a donné procuration à Alexanne CANAL

Mickaël RONDON a été nommé secrétaire de séance.

**Objet de la
délibération**

N° 71

**Motion de soutien
aux élus de Lepuix
et à tous les élus de
la République**

Le Maire relate les faits survenus le vendredi 22 septembre 2023 sur la Commune de Lepuix.

Gérard Travers, Adjoint, et Christian Roethinger, Conseiller Municipal, remettaient à niveau les bouches à clés en assurant la sécurité sur une section de route qui venait d'être refaite par l'entreprise STPI.

Deux voitures voulaient à tout prix passer ; les élus ont stoppé les 2 voitures ; les hommes qui conduisaient les deux voitures sont sortis menaçant, les deux élus ont été insultés et menacé et Monsieur Travers a reçu un coup de poing au visage, lui cassant le nez.

A l'heure où nombre de Maires et d'élus sont victimes d'agressions verbales, physiques et/ou matérielles, entraînant leur démission avec des retentissements au niveau national, il est du devoir des pouvoirs publics de la soutenir sans aucune indulgence et dans le respect de la loi, comme s'y est engagé le Ministre de l'Intérieur.

Le Conseil Municipal de Rougegoutte

1. Apporte son soutien indéfectible aux deux élus et au Maire de Lepuix ;

2. Soutien également tous les élus locaux qui, depuis des mois, sont victimes de méfaits à l'encontre de leur personne, et victimes de l'image qu'ils représentent en tant que dépositaires de l'ordre public ;
3. Adopte la présente motion transmise à Monsieur le Préfet du Territoire de Belfort, à Monsieur le Président de l'Association des Maires, à Monsieur le Député, à Monsieur le Sénateur.

Fait et délibéré à ROUGEGOUTTE, les jours, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.
Extrait certifié conforme.

Le Maire
Guy MICHO

